

Un dispositif, des enfants, des parents, des projets personnalisés d'accompagnement

L'institut Médico-Educatif (IME) « le 3 Mâts » accueille, sur notification de la MDPH, 35 enfants âgés de 6 à 13 ans en situation de handicap intellectuel. L'IME offre une réponse de proximité sur l'agglomération rennaise et les communes limitrophes (30km autour de Betton)

Constitue un handicap, pour l'enfant, « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant » (Loi du 11 février 2005).



LA PROCEDURE D'ENTREE A L'IME

Une admission à la demande des parents :

- 1- Les parents ou les représentants légaux adressent une demande d'accompagnement à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- 2- La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) statue sur l'ouverture d'un droit à un accompagnement dans un dispositif IME.
- 3- Une notification IME est établie, elle est valable sur l'ensemble du territoire français, les parents peuvent faire une demande d'admission dans l'IME de leur choix.
- 4- Pour engager le processus d'admission, les parents sont invités à rencontrer le directeur pour une première présentation et une inscription sur la liste d'attente.
- 5- Quand une place est disponible, l'établissement propose un rendez-vous d'admission aux représentants légaux et à l'enfant.
- 6- Des journées d'adaptation peuvent être organisées. Durant cette période, l'enfant et ses parents rencontrent les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire.
- 7- L'admission est validée par le directeur en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire puis l'information est transmise aux parents et à la MDPH.

LES MISSIONS DE L'IME

L'IME intervient pour favoriser l'épanouissement de l'enfant en participant activement au développement de sa personnalité, de sa socialisation, de sa communication et de ses apprentissages. Sa mission est de lui permettre d'évoluer dans un cadre de vie sociale, scolaire et familiale. L'IME vise à la réalisation de toutes les potentialités de l'enfant et s'attache à réduire les situations de handicap.

Pour cela il propose :

- D'appréhender les difficultés de l'enfant et d'y apporter des réponses adaptées.
- De favoriser l'accès à l'autonomie, à la socialisation et aux apprentissages.
- D'assurer une surveillance médicale et mettre en œuvre les interventions thérapeutiques.
- D'informer, d'associer, de soutenir et d'accompagner les parents par des rencontres régulières.
- D'assurer une coordination entre les différents partenaires.

LE FONCTIONNEMENT DE L'IME

Un accompagnement articulé autour de trois axes :

L'IME Le 3 Mâts accueille 35 enfants en semi-internat sur l'un des trois groupes de vie. Le dispositif IME est financé par les caisses d'assurance maladie avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) comme autorité de contrôle et de tarification. La signature d'un contrat de séjour formalise le projet personnalisé d'accompagnement qui évolue en fonction des besoins de l'enfant et qui se décline sur trois axes :

L'axe **Thérapeutique** propose des interventions adaptées à la problématique singulière de chaque jeune afin de :

- ✓ Favoriser les processus de développement.
- ✓ Permettre la consolidation des compétences existantes et soutenir la dynamique des compétences émergentes.
- ✓ Favoriser l'accession à une expression personnelle en développant la communication verbale et non verbale.
- ✓ Développer des capacités relationnelles.

L'axe **Educatif** a pour objectifs de :

- ✓ Faire émerger et développer les potentialités de chaque jeune accueilli en favorisant les apprentissages.
- ✓ Veiller à ce que l'enfant prenne soin de lui et soutenir les processus d'autonomie.
- ✓ Favoriser les processus de socialisation et d'inclusion.
- ✓ Permettre au jeune d'être acteur de son projet d'accompagnement et favoriser son accès à la citoyenneté.

L'axe **Pédagogique** vise à :

- ✓ Valoriser les acquis.
- ✓ Adopter pour chaque enfant une pédagogie différenciée et des méthodes adaptées.
- ✓ Favoriser les apprentissages scolaires, l'autonomie et la socialisation
- ✓ Favoriser l'inclusion scolaire

Un dispositif, des enfants, des parents, des projets personnalisés d'accompagnement

L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE L'IME

Pour répondre au plus près des besoins de l'enfant et de ses parents :

- ✓ Un directeur.
- ✓ Des coordonnateurs, thérapeutique, éducatif et pédagogique.
- ✓ Une équipe éducative composée d'un éducateur de jeunes enfants, d'éducateurs spécialisés, d'un moniteur éducateur et d'aide médico-psychologiques.
- ✓ Une équipe pédagogique composée de professeur(s) des écoles.
- ✓ Une équipe thérapeutique composée d'un médecin psychiatre, d'un médecin pédiatre, d'un infirmier, d'un neuropsychologue, d'un psychologue clinicien, de psychomotriciens et d'orthophonistes.
- ✓ Une équipe des services administratifs et généraux composée d'une secrétaire, de chauffeurs et d'agents de service et d'entretien.

LES SERVICES TRANSVERSAUX DE L'ASSOCIATION

- ✓ Un Service de Développement Des Savoir Faire Parentaux (SDSFP)
- ✓ Un Centre d'Accueil Familial Spécialisé (CAFS)

LES FONCTIONS SUPPORT DE L'ASSOCIATION

- ✓ Un centre commun d'administration et de développement (CCAD) regroupant la direction générale, la direction administrative et financière (service comptable, ressources humaines, amélioration continue de la qualité, formation).

LE PARTENARIAT

L'IME s'inscrit dans son environnement grâce à une véritable collaboration avec différents partenaires :

- La MDPH.
- Les établissements scolaires.
- Les établissements et services du secteur social, médico-social et sanitaire.
- Les praticiens de santé
- Les associations sportives culturelles et de loisirs.
- Les collectivités locales et territoriales.

LE CADRE JURIDIQUE DE L'INTERVENTION DE L'IME

L'autorisation de fonctionnement est défini et encadré par :

- Le code de l'action sociale et des familles.
- L'annexe XXIV du décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 et la circulaire n°89-17 du 30 octobre 1989.
- La loi 2002-2 du 2 janvier 2002.
- La loi 2005-2 du 11 février 2005.
- Le Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009.
- Loi HPST du 22 juillet 2009.
- La prise en compte des recommandations des bonnes pratiques de l'ANESM et de la HAS.

4 route du Gacet
35830 BETTON

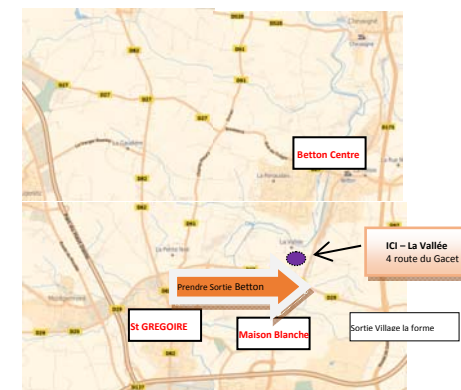
INSTITUT MEDICO-EDUCATIF

Dispositif

IME Le 3 Mâts

Section d'Enseignement et d'Education Spécialisée (SEES)

Accompagner, soutenir, prendre soin



Association Ar Roc'h
4 route du Gacet
35830 BETTON
02 99 64 69 69